

Trouy, le 25/11/2021

**A L'ATTENTION DES PARENTS DES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES DE TROUY**  
**COVID-19 - POINT DE SITUATION**

Madame, Monsieur,  
Chers parents,

Au 24 novembre 2021, la ville de Trouy affiche 4 fermetures de classes au niveau des écoles élémentaires du bourg et du nord et de la maternelle du nord ainsi que des cas-contact isolés.

A ce jour et compte tenu des actualités, nous craignons que la situation sanitaire ne s'améliore pas et redoutons la fermeture d'autres classes. Ces fermetures entraînent l'isolement des enfants scolarisés, lesquels ne peuvent plus en conséquence fréquenter les services de la ville : **accueils avant et après classe, restaurants scolaires et mercredis éducatifs du Centre de loisirs.**

Prévenus la veille pour le lendemain, nous sommes tout à fait conscients des incidences que cela génère pour les familles qui doivent, au pied levé, s'organiser tant au niveau des obligations professionnelles que familiales.

Malheureusement, notre collectivité, interrogée par plusieurs parents, ne peut pas remédier à vos difficultés de garde au risque de rompre les consignes de confinement prescrites, en termes de délais et de durée, pour stopper la propagation du virus et ce, malgré la présentation d'un test négatif.

En revanche, la ville peut vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches (en vous fournissant par exemple des attestations à destination des employeurs).

Aussi, face à toutes les difficultés engendrées par l'épidémie, nous vous invitons à consulter régulièrement les informations et actualités issues de sources officielles dont les liens sont les suivants :

- <https://www.servicepublic.fr/particuliers/actualites>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022>

Nous vous rappelons également qu'en cas de difficultés, pour toute question sur l'état de santé de votre (vos) enfant(s) et de vos proches, il faut appeler directement votre médecin. Si vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09-72-72-99-09 (service gratuit + prix d'un appel).

Pour lever toute inquiétude ou interrogation au sujet des consignes sanitaires à suivre, vous pouvez aussi contacter les plateformes suivantes :

- Coronavirus Covid-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000 (appel gratuit)
- L'Assurance Maladie : 09-74-75-76-78 (service gratuit + prix d'un appel)

Pour les démarches de l'Assurance Maladie, les services en ligne sont à privilégier en cette période de crise sanitaire.

Au niveau de la ville, la cellule covid-19, créée en 2020, est composée de moi-même, des responsables de service et du CCAS.

Pour une meilleure efficacité et coordination de nos actions, en concertation avec les directions d'écoles, la direction générale des services centralise les messages à l'adresse suivante : [secretariat@ville-trouy.fr](mailto:secretariat@ville-trouy.fr)

Nous vous remercions de votre attention.

Comptant sur le bon sens de chacun et sur votre compréhension, recevez, Madame, Monsieur, Chers parents, l'assurance de nos sentiments sincères et dévoués.



Le maire  
Franck BRETEAU

